



TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR) POUR ENGAGER UN CONSULTANT/FORMATEUR POUR MENER DES SESSIONS DE FORMATION DES ACTEURS DU SECTEUR DES TRANSPORTS SUR LES DÉFIS ET LES ENJEUX LIÉS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pays : São Tomé et Príncipe

Lieu de Travail : São Tomé

Nom du Projet : « Projet pour le Renforcement des Politiques et Mesures de Promotion de l'Emploi Formel dans le Secteur des Transports (chauffeurs de taxi, mototaxis et minibus) »

Description de l'Activité : Formation sur les Défis et les Enjeux Liés à la Santé et à la Sécurité au Travail dans le Secteur des Transports

Durée : 10 jours

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans de nombreux pays subsahariens, l'informalité dans le secteur des transports urbains est courante en raison de l'incapacité de l'économie formelle à absorber la population active. Ce phénomène est particulièrement évident à São Tomé et Príncipe, où de nombreux jeunes travaillent comme chauffeurs de taxi, mototaxis et minibus. L'informalité entraîne des conséquences négatives pour la sécurité sociale et la qualité de vie des travailleurs, tout en compliquant la mise en œuvre des politiques publiques et la collecte des recettes.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) cherche à contribuer à la formalisation du secteur des transports à São Tomé et Príncipe en promouvant des actions de sensibilisation sur les risques associés au travail informel et les avantages d'une bonne structuration en organisations représentatives. Ce TDR vise à engager un consultant/formateur pour mener des sessions de formation sur la santé et la sécurité au travail, dans le but d'améliorer les conditions de travail et de promouvoir la formalisation du secteur.



2. OBJECTIFS

Objectif Général :

Engager un consultant/formateur pour mener des sessions de formation sur les défis et les enjeux liés à la santé et à la sécurité au travail dans le secteur des transports.

Objectifs Spécifiques :

Fournir aux participants une compréhension globale et pratique de la santé et de la sécurité au travail, y compris leurs définitions, objectifs et meilleures pratiques ;

Sensibiliser les professionnels du secteur des transports aux risques pour la santé et la sécurité au travail ;

Montrer les avantages d'adopter des pratiques sûres et saines sur le lieu de travail ;

Former les acteurs du secteur des transports sur les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité au travail ;

Capaciter les acteurs du secteur des transports sur leurs droits et l'importance d'un environnement de travail sûr et sain;

Fournir des informations sur la législation et les normes en vigueur liées à la santé et à la sécurité au travail et leur faire comprendre l'importance de respecter les exigences légales pour éviter les sanctions et promouvoir un environnement de travail sûr.

3. ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS DU CONSULTANT

Préparation, Planification et execution :

Développer un plan détaillé des sessions de formation présentielle de 4 jours (étant 2 jours sur L' île de Sao Tome et 2 jours à la RAP) en fonction des caractéristiques du public visé;

Former 75 (50 à Sao Tome +25 à la RAP) entrepreneurs et travailleurs du secteur des transports;

Préparer les supports didactiques et les ressources nécessaires pour les sessions;

Exécution des Sessions de Formation;

Rédiger le rapport final et de la formation.



4. PPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Méthodologie :

Établir un plan de session décrivant séquentiellement le contenu, les étapes principales de la formation, les ressources et l'emploi du temps proposé pour chaque session.

Utilisation de méthodologies participatives pour garantir l'engagement actif des participants ;

Études de cas, débats et travaux en groupe pour promouvoir la réflexion et l'application pratique des concepts ;

Évaluation continue des sessions pour ajuster l'approche si nécessaire.

Portée :

Se concentrera sur les associations et opérateurs du secteur des transports.

5. RÉSULTATS ATTENDUS

- Session de formation en santé et la sécurité au travail réalisée pendant 2 jours;
- Un plan de session détaillé des 2 jours de formation;
- Facilitation de l'activité de formation;
- Un rapport de mission comprenant la liste des participants, les fiches d'évaluation, une capitalisation des expériences issues de la formation et des recommandations;

6. PRODUITS DE LA CONSULTATION

Rapport initial détaillant le Plan de formation, y compris le plan de mise en œuvre pratique;

Matériels didactiques et ressources développés pour les sessions ;

Rapport final avec l'évaluation des sessions de formation, y compris des recommandations pour des actions futures.

Format du Rapport :

Tous les documents élaborés par le consultant devront être rédigés en portugais et en français. Les documents à soumettre devront être en format papier et électronique (Word, Excel, PDF et PowerPoint, ainsi que tout autre format éditable.).



7. PARTICIPANTS ET PÉRIODE D'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ	Nº DE PARTICIPANTS	DURÉE
Rapport initial e elaboration de Matériels didactiques		4 jour
Sessions de formation	50 +25 =75	4
Rapport final		2

* **Remarque** : Les frais liés à l'atelier de formation des bénéficiaires seront pris en charge par l'OIT.

8. EXIGENCES MINIMALES / PROFIL DU CONSULTANT

Formation :

Diplôme en Ingénierie de Sécurité au Travail, Santé au Travail, Médecine du Travail, Sciences de l'Environnement, Gestion de la Sécurité au Travail ou domaines similaires.

Expérience de Travail :

Minimum de 5 ans d'expérience avérée en Santé et Sécurité au Travail ;

Expérience dans la conduite de formations et de renforcement des capacités en SST ;

Expérience en audit et inspection des pratiques de sécurité sur le lieu de travail.

Compétences :

Excellentes compétences en communication orale et écrite, avec la capacité d'expliquer des concepts techniques de manière claire et accessible ;

Aptitude à conduire des sessions de formation interactives et engageantes, utilisant des méthodologies participatives et pratiques.

Connaissances :

Connaissance approfondie des lois, réglementations et normes nationales et internationales liées à la santé et à la sécurité au travail.

9. DÉLAIS

La consultation aura une durée totale de 10 jours.



10. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS / PROCESSUS DE SÉLECTION

Les intéressés doivent présenter des propositions détaillées : i) Proposition technique : incluant la note de compréhension des TDR, le curriculum vitae de la personne consultante, la démarche méthodologique, le programme de formation et le chronogramme et le nombre d'années d'expérience ayant une similitude avec la présente consultation. ii) Proposition financière : incluant des coûts opérationnels détaillés y compris le déplacement à São Tomé et Príncipe (billet d'avion et DSA).

Remarque: Tous les coûts opérationnels devront être dûment justifiés par les preuves de paiement (facture définitive) et soumis conjointement avec le rapport et la facture de consultation)

11. EVALUATION ET COTATION DES OFFRES

Les offres soumises à contribution seront évaluées sur la base des critères suivants:

Offre technique /100

- Formation dans le domaine demandé/25 pt
- Expériences de la personne consultante dans la réalisation d'activités similaires/25 pts,
- Note de compréhension des TDRS et Présentation de l'offre /20pts
- Description de la démarche méthodologique/15pts
- Pertinence du chronogramme/15pts

Offre financière /100

- **Seules les offres techniques ayant obtenues une moyenne de 70/100** verront leur offre financière évaluée.

12. PLAN DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué en totalité (100%) avec la remise et l'approbation du rapport final.

13. FINANCEMENT

Cette formation fait partie du projet "Renforcement des politiques et mesures de promotion de l'emploi formel dans le secteur des transports (chauffeurs de taxi, de taxi-moto et de mini-bus)". Le financement sera assuré par le biais de ce projet, garantissant la qualité et l'efficacité de la formation.